

## AIDES AUX TEMPS LIBRES 2023

Valable du 3 janvier 2023 au 7 janvier 2024

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La Caisse d'Allocations familiales accorde une aide financière, sous conditions de ressources, aux familles allocataires ayant perçu des prestations familiales en octobre 2022 et ayant un quotient familial en janvier 2023 inférieur ou égal à 855 € pour les enfants nés entre :

- le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2019 pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Les familles bénéficiaires recevront par courrier, une notification **dans le courant du mois de février 2023**.

L'objectif de cette aide est de permettre l'accès des enfants aux structures d'accueil collectif habilitées par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations



Un nouvel outil de saisie est mis à disposition par Vacaf. De ce fait, **il n'y aura plus de bordereau de présence à compléter**.

Etapes à effectuer pour le remboursement des aides ALSH :

- Faire une demande de conventionnement sur le site VACAF → [partenaire.vacaf.org](https://partenaire.vacaf.org)
- **Demander une labellisation « Dispositif Enfant » - dispositif spécifique ALSH**
- Après réception du mail de validation par notre organisme, vous pourrez saisir pour chaque période de vacances le nombre de jours réels utilisés par les enfants



Il n'y a plus de distinction entre les accueils de loisirs avec et sans repas. Un tarif unique pour les familles est appliqué.

De plus, les séjours courts accessoires sont regroupés avec les séjours collectifs de vacances dans le dispositif AVE.

Lien d'accès outil : <https://partenaire.vacaf.org>

#### Participation journalière par enfant selon le quotient familial de janvier 2023

Formes du séjour	Quotient familial		
	De 0 à 447 €	De 448 € à 610 €	De 611 à 855 €
ALSH (montant journalier)	7,90 €	7,60 €	7,30 €

Lors des inscriptions, les familles doivent vous présenter leur notification de droit.

Pour des renseignements sur l'outil ALSH = [contact@vacaf.org](mailto:contact@vacaf.org)

Pour des renseignements sur les droits des enfants = tel 32 30